

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DE NATATION DU 25 AVRIL 2026

LIEU : SEMINARHOTEL ARTE, OLTEN  
ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN)  
PRÉSIDENT : BEAT HUGENSCHMIDT, DIRECTEUR SPORTIF NATATION  
DURÉE : 9H30 – 12H40  
PROCÈS-VERBAL : NINA KOST, NADINE BRONNER-GRANDJEAN

## 1. BIENVENUE

Beat Hugenschmidt (BH), directeur sportif Swimming, souhaite la bienvenue au président d'honneur Hans Ulrich Schweizer, aux membres d'honneur Andreas Tschanz, Jürg Ulrich et Laurent Ballif, aux présidents régionaux ainsi qu'aux délégué-e-s des clubs.

Il salue également les membres de la direction sportive présents : Markus Buck, Paulina Kratka, Rolf Ingold, Boris Chiavi, Nadine Bronner-Grandjean, Peter Takacs, Andrea Mucignat et Ezio Alberto. Les autres membres de la direction sportive se sont excusés.

BH remercie d'avance chaleureusement Ralph Schallon pour la traduction simultanée en français.

Dans son discours d'ouverture de l'assemblée sportive Swimming 2026, BH souligne que les performances sportives de haut niveau ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un système global fonctionnel composé de clubs, d'entraîneur-e-s et de structures professionnelles. Face à la pression croissante de la concurrence internationale, il appelle à la volonté de remettre continuellement en question les structures existantes et d'investir de manière ciblée dans la performance. Il souligne ainsi l'interaction entre le sport de masse et le sport d'Elite : des modèles de réussite élargiraient la base, ce qui stabiliserait à son tour l'ensemble de la pyramide sportive, comme le montre l'exemple du secteur de la natation en Open Water. BH précise que les décisions administratives et les règlements devaient toujours avoir pour objectif d'offrir des perspectives à long terme aux athlètes. Après avoir remercié expressément les collaborateur-trice-s, les bénévoles et les mandataires pour leur engagement indispensable, il appelle l'assemblée à utiliser cet échange comme un espace de travail constructif. Il appelle à prendre des décisions avec courage et respect afin de maintenir ensemble la compétitivité internationale de la natation suisse.

Les délégué-e-s manifestent leur reconnaissance par des applaudissements.

SUPPLIERS



PARTNERS



## 2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

La convocation et l'ordre du jour de l'AG 2026 ont été envoyés le 1er avril 2026. Le même jour, tous les documents nécessaires ont été publiés sur le site web de Swiss Aquatics.

Conformément à l'art. 44 des statuts, l'assemblée a été convoquée en temps utile et en bonne et due forme et est en nombre statutaire.

Lors de l'enregistrement pour l'assemblée sportive de natation, 251 voix ont été attribuées. 54 des 112 clubs étaient présents.

## 3. ÉLECTION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

Les scrutateurs suivants sont élus par acclamation :

- André Derendinger, responsable natation à la Swim Regio Solothurn
- Marco Manzocchi, vice-président de Turrita Nuoto
- Daniel Fischer, président de Swiss Alumni Swimming
- Peter Takacs, responsable technique de l'association régionale de Suisse orientale

BH précise que l'ordre du jour a été envoyé avec l'invitation et demande s'il y a des propositions concernant la modification de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée par les délégué-e-s.

## 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 26 AVRIL 2025

Les délégué-e-s sont invité-e-s à approuver le procès-verbal de l'assemblée sportive ordinaire de l'année précédente.

**Décision** : approbation à l'unanimité du procès-verbal de l'assemblée sportive ordinaire 2025

## 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2025

Les délégué-e-s sont invité-e-s à approuver le procès-verbal de l'assemblée sportive extraordinaire de l'année précédente.

**Décision** : approbation à l'unanimité du procès-verbal de l'assemblée sportive extraordinaire de 2025

## 6. RAPPORTS 2025

Adoption du rapport annuel 2025 du directeur sportif à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s.

Jürg Ulrich (JU) critique le fait que le rapport annuel présenté mette unilatéralement l'accent sur le sport de performance et son financement. Il souligne que le rapport annuel devait servir à présenter de manière transparente les activités essentielles de l'année écoulée ainsi que les ajustements prévus, afin que les délégué-e-s à l'assemblée sportive disposent d'une base solide pour se forger une opinion.

Selon JU, le rapport 2025 omet des thèmes décisifs tels que l'organisation de la direction sportive, les prestations au niveau des compétitions ainsi que les développements actuels dans le domaine de l'arbitrage. Il a rappelé que les aspects critiques devaient également être pris en compte dans le rapport annuel afin de permettre une

discussion constructive et des retours d'information fondés de la part des membres. Une image équilibrée du secteur de la natation est la condition préalable à un dialogue constructif entre la fédération et les clubs.

BH explique que ces informations sont communiquées aux président·e·s des clubs membres et aux membres d'honneur immédiatement après les réunions de la direction. Le rapport annuel ne permet pas, en raison des contraintes, d'aborder tous les domaines.

**Décision :** le rapport annuel 2025 est adopté à l'unanimité et sans commentaires à l'intention de l'assemblée des délégué·e·s.

## 7. COMPTES ANNUELS 2025

Les comptes annuels sont disponibles sur le site web de la fédération depuis le 1er avril 2026.

BH ajoute quelques explications concernant les comptes annuels 2025 :

Les comptes annuels 2025 affichent un résultat qui dépasse nettement les prévisions initiales, ce qui pourrait laisser supposer à première vue un manque de discipline budgétaire. Ce résultat positif est toutefois principalement dû au plan d'économies lancé en avril. Les délégué·e·s ayant rejeté à plusieurs reprises la contribution à la discipline sportive destinée à compenser le renchérissement et la dégressivité des subventions de promotion de la relève (PR), la fédération a mis en œuvre ce mandat clair de manière cohérente et a réduit les dépenses au strict minimum nécessaire.

### Comptes de recettes :

La situation financière de l'exercice sous revue a été marquée par divers effets exceptionnels : alors qu'environ CHF 20'000 de fonds GU4 supplémentaires ont été versés directement aux clubs, la contribution de base PR librement investissable pour le domaine de la natation a diminué de CHF 23'000. Un montant de près de CHF 6'000 provenant du fonds climatique (résultat d'un passage au transport ferroviaire) a certes été comptabilisé, mais la mise en œuvre pratique des déplacements s'est avérée peu pratique.

Une recette importante et non budgétisée de CHF 75'000 provenant du Sport Innovation Hub pour l'infrastructure à Tenero (installation vidéo) a considérablement allégé les comptes 2025, car le transfert des fonds n'aura lieu que l'année suivante. En conséquence, ce montant apparaîtra en 2026 du côté des dépenses et devra être compensé.

Il faut considérer comme positifs la légère augmentation du nombre de licences ainsi que le succès de Massimo Meloni qui a pu générer CHF 11'000 de fonds de sponsoring pour la SATB (même si un retrait a déjà été annoncé pour 2026). La direction porte un regard critique sur l'évolution des participations personnelles : tant pour les athlètes que pour les juges en mission à l'étranger, il a fallu réclamer au total environ CHF 20'000 de plus. Une tendance qui devrait encore s'accroître à l'avenir.

### Comptes de charges :

Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées dans le domaine des compétitions but. Celles-ci sont principalement dues à la forte augmentation des frais d'hébergement, qui ont parfois grimpé de 60 % à 70 %. Malgré le choix d'hébergements de catégories inférieures, ces surcoûts n'ont pas pu être entièrement compensés.

Les coûts d'équipement sont supérieurs d'environ CHF 25'000 à ceux de l'année précédente, car un poste important d'Arena a dû être repris de la dernière période olympique. Le matériel existant de design plus ancien (valeur en stock d'environ CHF 50'000, non activé) devrait à l'avenir être davantage utilisé par les équipes jeunesse. Concernant les frais de personnel (environ 1,15 million de CHF), il a été précisé que ce montant couvre bien plus que les 7,6 postes permanents du secrétariat et de la SATB. Ce poste de dépenses comprend également l'ensemble des mandats dans les domaines de la médecine, de la science, des médias ainsi que d'autres mandats externes. De plus, les indemnités journalières des entraîneur-e-s versées aux clubs ainsi que les indemnités des juges sont comptabilisées dans ce poste de dépenses.

Tous mandats confondus, les frais de personnel correspondent à environ 10 postes à temps plein. Les salaires individuels n'ont été ajustés que d'environ 2 % au cours des dernières années. Depuis la période 2023/24, ces postes sont progressivement et intégralement affectés aux frais de personnel afin de garantir une présentation transparente.

**Décision :** le rapport annuel 2025 est adopté à l'unanimité.

### 8. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE CONCERNANT L'OCTROI DE LA DÉCHARGE AU DIRECTEUR SPORTIF À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

BH donne la parole à Rolf Ingold (RI), responsable des compétitions.

Dans sa rétrospective de l'exercice 2025, RI renvoie au présent rapport annuel, aux commentaires reçus à ce sujet ainsi qu'aux comptes annuels détaillés de 2025. RI demande ensuite à l'Assemblée sportive de natation de recommander l'octroi de la décharge au directeur sportif Swimming, Beat Hugenschmidt.

**Décision :** recommandation d'octroi de la décharge au directeur sportif Beat Hugenschmidt acceptée à l'unanimité.

### 9. DÉCHARGE AUX AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION SPORTIVE

BH demande aux délégué-e-s d'accorder la décharge aux autres membres de la direction sportive.

Markus Buck (chef du sport de performance), Paulina Kratka (cheffe de la relève), Tobis Gross (représentant du Conseil des entraîneurs de la fédération), Rolf Ingold (responsable des compétitions), Boris Chiavi (responsable de la formation des juges et des affaires internationales), Alessio Pietra (Masters), Nadine Bronner-Grandjean (Formation natation), Peter Takacs (ROS), Ezio Alberti (RSI), Alexis Manaigo (RSR), Sara Mamié (RZO) et Andrea Mucignat (RZW).

La direction sportive les remercie pour leur engagement en faveur de la natation.

**Décision :** décharge accordée à l'unanimité aux autres membres de la direction sportive

## 10. RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES DU SPORT DE PERFORMANCE (ÉLITE ET RELÈVE)

Markus Buck (MB), chef du sport de performance, souhaite également la bienvenue à toutes les personnes présentes et dresse un bilan de l'année 2025, couronnée de succès sur le plan sportif.

### Rétrospective du sport de performance (élite et relève)

MB renvoie au rapport annuel 2025 de la section natation pour un aperçu des résultats et des événements dans le sport de performance, tant chez les élites que chez la relève.

En 2025, il convient de souligner tout particulièrement les performances de haut niveau au niveau international. Noè Ponti a été double champion du monde à Singapour sur 50 m et 100 m papillon et a remporté trois titres de champion d'Europe ainsi qu'un titre de vice-champion d'Europe aux Championnats d'Europe en petit bassin à Lublin. Dans la catégorie de la relève, Kay-Lyn Löhr s'est illustrée en remportant une médaille de bronze aux Championnats d'Europe juniors à Šamorín, tandis qu'Anastasia Hak (2 médailles d'argent) et Lilla Hauer (1 médaille de bronze) ont décroché des places sur le podium lors du Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE) à Skopje.

### Rétrospective du sport de performance en Open Water (MB)

Dans la rétrospective des événements sportifs de l'année 2025, il convient de souligner tout particulièrement les performances réalisées lors des Championnats du monde en Open Water à Singapour. Christian Schreiber a décroché une remarquable dixième place sur la distance de 10 km. Paul Niederberger s'est également illustré en terminant onzième sur 5 km et en confirmant sa forme avec une 19e place sur le 10 km.

Ces succès ont été complétés par les résultats des Championnats d'Europe juniors de natation en Open Water. Même si aucun podium n'a été décroché ici, plusieurs classements dans le top 20 témoignent du bon potentiel de la relève pour les futures compétitions internationales.

### Remerciements pour la collaboration en 2025

Au nom de la fédération, MB remercie Gabriel Schneider, Clément Bailly, Pablo Kutscher, Fausto Mauri et Florent Tresarriu pour leur travail enrichissant en tant que Leading & Event Coaches 2025. Un grand merci également aux clubs pour leur précieux soutien ainsi que pour leur disponibilité à mettre leurs entraîneur·e·s à disposition. MB remercie également le Dr Sibylle Matter Brügger en tant que CMO, ainsi que les autres membres de l'équipe médicale de natation de Swiss Aquatics, du département de psychologie du sport et de physiothérapie pour leur soutien au cours de l'année écoulée. Enfin, MB remercie tous les collaborateur·trice·s de la Swiss Aquatics Training Base, du département des sciences du sport ainsi que nos responsables médias.

MB remercie également chaleureusement nos partenaires de longue date, CST, l'OFSPPO et Swiss Olympic, ainsi que les équipementiers ChrisSport et Arena. Le soutien technique apporté par le logiciel Force8 ainsi que les conseils professionnels prodigués par Sponsor et l'OYM dans le domaine de la nutrition sportive contribuent de manière significative à notre succès et sont très appréciés.

### Perspectives pour le sport de performance d'élite

MB donne aux délégué·e·s un aperçu des activités prévues en 2026 et des projets en cours dans le domaine du sport de performance d'élite.

Dans le domaine du développement de projets, divers programmes de financement ont permis de poser des jalons importants. Le développement de l'« Athlete Management System » (AMS), avec le soutien de Force8, est soutenu par des subventions accordées par Swiss Olympic pour la science du sport. Un autre projet concerne un système d'analyse vidéo avec vision par ordinateur pour le nouveau centre de natation de Tenero, financé par un crédit de construction de l'OFSPPO ainsi que par des subventions du Swiss Olympic Innovation Hub (SIH). De

plus, des projets conceptuels ont été lancés dans les domaines de la psychologie du sport (en collaboration avec Mind2Win, financés par des subventions du SIH) et de la nutrition sportive (en collaboration avec Sponser & OYM, financés par des fonds de la Motion Engler). Par ailleurs, la fédération participe activement au projet « Dropout » de Swiss Olympic afin de renforcer la fidélisation des athlètes.

En ce qui concerne les temps forts internationaux de 2026, les préparatifs se déroulent comme prévu. MB adresse des remerciements particuliers au Schwimmclub Uster (SCU) pour l'excellente organisation des Championnats suisses en grand bassin. Dans le cadre de cette compétition, 19 athlètes se sont déjà qualifié·e·s pour les Championnats d'Europe, qui se dérouleront du 4 au 16 août à Paris.

Outre les championnats à Paris, les Championnats d'Europe juniors en Open Water se dérouleront du 23 au 26 juillet à Sukoro (HUN). La période de qualification pour les compétitions internationales en Open Water de l'été est actuellement encore en cours. Les Championnats du monde en petit bassin à Pékin, du 1er au 6 décembre, clôtureront l'année sportive.

Malgré une évolution sportive réjouissante tant au niveau de la base qu'au plus haut niveau, la situation financière est préoccupante selon MB. Les perspectives doivent être considérées comme critiques en raison d'un déséquilibre croissant entre des recettes en baisse, notamment dans le domaine des subventions, et des dépenses en hausse, ainsi que de l'inflation constante. Ce contraste entre une situation financière peu réjouissante et le potentiel de réussite sportive place la fédération face à des défis stratégiques considérables.

#### **Perspectives pour la relève dans le sport de performance**

Paulina Kratka (PK), cheffe de la relève, donne un aperçu des développements actuels dans le domaine de la relève et indique que les sélections pour les sommets internationaux de l'été 2026 ont déjà été communiquées et publiées sur le site web. 19 athlètes se sont qualifié·e·s pour les Championnats d'Europe juniors et 14 athlètes ont pu être inscrits pour le Central European Countries Junior Meet. Les deux listes des cadres sont également disponibles en ligne. Afin de se préparer de manière optimale à ces sommets, un camp d'entraînement commun aura lieu à Sursee du 14 au 24 mai.

Enfin, il est rappelé que la participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) a été annulée. Les motifs de cette décision peuvent être consultés dans le rapport disponible sur le site web.

Dans le domaine de la promotion de la relève, PK a rendu compte des listes de contrôle soumises en août 2025, sur la base desquelles 29 centres de promotion de la relève ont pu être distingués en décembre 2025. En mars, la conférence annuelle sur la promotion de la relève s'est tenue en collaboration avec ces centres. Tous les documents à ce sujet sont disponibles sur le site web. Pour l'avenir, il reste à voir quels effets le nouveau modèle de promotion des fédérations de Swiss Olympic aura sur les centres de promotion de la relève et la promotion générale de la relève.

#### **Rétrospective et perspectives pour l'année 2025 dans le domaine des Masters**

BH rend compte, au nom du représentant des Masters Alessio Pietra (AP), des derniers développements et événements dans le domaine des Masters. La section Masters a enregistré des succès internationaux remarquables, notamment lors des Championnats du monde à Singapour, où 53 participant·e·s ont remporté un total de 18 médailles. Carla Stampfli et Marco Minonne se sont particulièrement illustrés en établissant deux nouveaux records du monde et cinq records d'Europe. Lors des Championnats d'Europe en petit bassin à Lublin, l'équipe de 24 athlètes a également remporté 37 médailles et établi 14 records de Suisse. L'année a été complétée

par des offres d'entraînement couronnées de succès, notamment le 2e mini-camp à Sursee avec 20 participant·e·s ainsi que le premier stage d'entraînement Masters à Majorque en avril 2026 avec 17 athlètes.

D'autres activités sont en cours de mise en place pour 2026. Un nouveau mini-camp Masters est prévu en septembre au Campus Sursee. La saison internationale de compétition sera marquée par le Masters EA Open Water Swimming Tour, avec des étapes à Protaras (Chypre, 19 avril), Sukoró (Hongrie, 24 juillet) et Šamorín (Slovaquie, 28 août). Les Championnats d'Europe Masters, qui se dérouleront du 18 au 24 août 2026 à la x-bionic® sphere de Šamorín, constitueront un temps fort particulier.

## 11. FIXATION DES FRAIS DE LICENCE ET AUTRES TAXES DU DOMAINE SPORTIF

### Proposition 1 : adoption de la nouvelle liste des taxes « Taxes des domaines sportifs pour la saison 2026/2027 »

Le BH propose en outre de maintenir les taxes 2025 inchangées.

**Décision :** la liste des taxes « Taxes des domaines sportifs pour la saison 2026/2027 » est adoptée à l'unanimité. Les frais de licence restent inchangés par rapport à la saison en cours.

## 12. ÉTAT DU FONDS D'INFRASTRUCTURE

En 2025, CHF 10'000 ont été alloués à partir du fonds d'infrastructure pour la modernisation du pont d'arrivée Openwater ainsi que pour l'acquisition de caméras d'arrivée destinées aux compétitions. La modernisation technique du pont d'arrivée a été réalisée. Les deux caméras d'arrivée sont encore en cours d'évaluation par le domaine des compétitions et seront acquises cette année.

Dans le nouveau budget 2026, CHF 10'000 sont à nouveau réservés au fonds d'infrastructure. Les demandes peuvent être adressées à [swimming@swiss-aquatics.ch](mailto:swimming@swiss-aquatics.ch).

## 13. BUDGET 2026

BH présente le budget 2026 et ajoute quelques explications :

Afin de stabiliser la situation financière et de couvrir les déficits, la planification actuelle des mesures d'économie a été expliquée.

Une distinction est faite entre les mesures déjà mises en œuvre et les mesures potentielles à venir :

### 1. Mesures d'économie déjà mises en œuvre (jusqu'en 2026) :

Dans ce domaine, des coupes budgétaires contraignantes ont déjà été effectuées afin de limiter le déficit pour 2026.

Les principaux postes concernent :

- Suppression des camps d'entraînement et des compétitions : réduction de CHF 105'000
- Suppression des projets de centres de promotion PR : réduction de CHF 30'000
- Engagements internationaux des juges : réduction de CHF 28'000

## 2. Mesures d'économie futures :

BH cite notamment comme postes critiques présentant un potentiel d'économies l'équipement, la psychologie et la science du sport ainsi que les mandats. La direction sportive déterminera conjointement les économies à réaliser.

Le budget 2026 affiche un déficit d'environ CHF 117'000, bien que des économies aient été réalisées par rapport à l'année précédente. Concrètement, environ CHF 75'000 ont pu être économisés dans le domaine du sport de performance d'élite et environ CHF 64'000 dans celui de la relève, ce qui se traduit par une réduction totale des dépenses liées aux programmes d'environ CHF 139'000. Les frais de personnel restent stables, car la transformation de divers mandats ainsi que la réorganisation des indemnités et des honoraires ont entre-temps pu être menées à bien. De plus, des recettes supplémentaires provenant du sponsoring sont attendues. En revanche, le budget est grevé par la réduction de CHF 23'000 des contributions de base PR ainsi que par la suppression du budget du projet WORLD AQUATICS de CHF 20'000, qui est réparti chaque année entre les différentes disciplines de Swiss Aquatics. BH souligne à cet égard que le budget est une hypothèse prévisionnelle présentant une forte volatilité.

En matière de sponsoring, BH précise que les contributions d'Arena restaient inchangées à CHF 30'000. Les rumeurs contraires faisant état de sommes nettement plus élevées sont dénuées de tout fondement. Heureusement, Massimo Meloni a réussi à convaincre trois sponsors locaux de soutenir la base d'entraînement de Tenero, même si l'un d'entre eux s'est déjà retiré en raison de sa propre situation économique. L'acquisition de grands sponsors nationaux reste un défi : des discussions avec trois agences spécialisées ont montré que les frais d'acquisition sont actuellement jugés trop élevés par rapport à la commission potentielle. Le sponsoring nécessite donc toujours un travail de réseau intensif et une prospection à long terme, c'est pourquoi tout soutien de la part de l'entourage est le bienvenu. Des négociations sont actuellement en cours concernant le placement de logos sur les t-shirts, mais des questions réglementaires doivent encore être clarifiées par AQUA.

En résumé, on peut retenir que l'amélioration prévue des résultats sera principalement obtenue grâce à la réduction des coûts liés aux programmes ainsi qu'à une augmentation des recettes propres (notamment les frais de licence et les frais d'inscription). Le budget garantit ainsi la viabilité à long terme de la discipline sans affaiblir ses structures.

### Questions sur le budget 2026 :

Corinne Siegfried (CS), Basel Aquatics, demande des éclaircissements sur les écarts au niveau des coûts des projets. Elle souligne que seuls CHF 2'000 sont inscrits dans les comptes annuels 2025, alors que le budget 2026 prévoit un montant de CHF 85'000. Cela contredit les perspectives pour le sport de performance, selon lesquelles les projets seraient financés par des subventions, puisque seuls CHF 15'000 sont budgétés pour les projets du côté des recettes. CS s'enquiert de la composition de cette différence ainsi que des projets concrets.

MB explique que l'augmentation à CHF 85'000 est principalement due à des fonds provenant du Swiss Olympic Innovation Hub (SIH) d'un montant de CHF 75'000. Ces fonds sont destinés au projet à Tenero et seront utilisés en 2026. MB précise que ce montant doit impérativement être inscrit au budget en tant que dépense. Si les fonds ne sont pas utilisés conformément à leur destination, ils devront être restitués à Swiss Olympic.

Marcelo Leite Ribeiro (MLR), Lausanne Aquatique, s'enquiert de la définition de la nouvelle distinction opérée entre les contributions des pouvoirs publics et le secteur de droit privé.

Jonas Kissling (JK), secrétaire général de Swiss Aquatics, explique qu'il s'agit d'un ajustement purement formel dans le plan comptable visant à accroître la transparence. Alors que les fonds fédéraux (secteur public) et les fonds de Swiss Olympic (secteur de droit privé) étaient jusqu'à présent comptabilisés sur un compte commun, ils sont désormais présentés séparément.

En réponse à une question complémentaire de MLR concernant la localisation des subventions SIH pour Tenero d'un montant de CHF 75'000 dans le budget 2026, BH explique que ces fonds ont déjà été versés en 2025, mais n'ont pas encore été utilisés pour des projets spécifiques. Ils doivent donc être à nouveau inscrits au budget 2026.

Concernant la différence au niveau des frais de personnel entre les comptes annuels 2025 et le budget 2026, BH précise qu'aucune augmentation salariale n'a été accordée et qu'aucun nouveau personnel n'a été embauché. Le fait que les dépenses aient été supérieures d'environ CHF 25'000 en 2025 s'explique principalement par un cas d'assurance d'un montant d'environ CHF 20'000, qui a entre-temps été réglé.

Samuel Baumann (SB), Schwimmverein Wädenswil, souligne que pour que les président·e·s et les délégué·e·s puissent soutenir efficacement la recherche de sponsors, une communication plus détaillée sur les obstacles concrets et l'état d'avancement des efforts est nécessaire. Alors que les clubs au niveau local sont souvent confrontés à un faible nombre de membres, la fédération doit davantage mettre en avant sa base plus large comme argument. Afin de pouvoir apporter une contribution constructive, il demande des informations plus précises de la part de la fédération.

BH précise à ce sujet qu'un groupe de travail « Sponsoring » au sein du Comité central travaille sur les dossiers correspondants. Il cite comme principaux défis la tendance à promouvoir davantage les athlètes individuels plutôt que la fédération dans son ensemble, ainsi que la situation économique globalement tendue de nombreuses entreprises, qui ne laisse actuellement guère de marge de manœuvre pour de nouveaux engagements dans le domaine du sponsoring.

Killian Herve (KH), de Lancy Natation, s'enquiert de l'état d'avancement de sa proposition, qu'il avait présentée lors de l'assemblée sportive extraordinaire de 2025 dans le cadre de la discussion sur une contribution sportive. Son concept prévoit de prélever un « franc de solidarité » par entrée à la piscine, à l'instar des modèles en vigueur dans d'autres pays. Compte tenu du nombre élevé de visiteurs dans les piscines suisses, même une mise en œuvre partielle permettrait de générer chaque année des fonds considérables pour la natation. BH souligne que cette proposition a été reprise par Swiss Aquatics Swimming. Une éventuelle mise en œuvre sera discutée en détail dans le cadre du workshop de la direction sportive du 2 mai 2026, sous le thème des finances.

JU pose la question de savoir comment se déroulent le processus de budgétisation et la répartition des fonds dans le domaine de la natation, et qui en assume la responsabilité finale.

BH explique à ce sujet que les responsables des centres de coûts respectifs établissent les budgets de leurs domaines de compétence en fonction des besoins locaux. Ces budgets partiels sont ensuite regroupés et discutés ensemble afin de fixer le budget global. L'optimisation financière actuelle a été réalisée en étroite collaboration avec MB. Concernant la situation en matière de personnel, BH fait remarquer que le poste de chef·fe des finances au sein de la direction sportive Swimming est actuellement vacant. Le recrutement d'un·e nouveau·elle candidat·e sera examiné avec soin, car la période de formation à ce domaine d'activité complexe est considérable. Il est en outre souligné qu'une grande partie des fonds est affectée à des fins spécifiques et qu'il n'y a donc qu'une marge de manœuvre limitée pour une répartition libre.

CS demande des précisions concernant l'équipement. Le budget de 2024 prévoyait CHF 27'000; pour l'exercice 2025, CHF 90'000 étaient déjà prévus, dont environ CHF 50'000, comme expliqué, correspondent à une commande de matériel auprès d'Arena, qui est désormais en stock et sera distribué dans le domaine de la relève. CS souhaite savoir pourquoi une somme aussi élevée, à savoir CHF 80'000, a été inscrite au budget 2026.

BH souligne que ce sont notamment les combinaisons de course qui pèsent sur le budget, en raison de la taille croissante des délégations et des changements plus fréquents des Team Lines chez Arena. MB ajoute que les équipementiers raccourcissent la période de renouvellement des gammes de maillots d'équipe, passant d'une fréquence de plus de six ans à un changement tous les quatre ans actuellement. Il en résulte que l'on tente de distribuer intégralement l'ancienne gamme aux délégations, ce qui a pour conséquence que l'ensemble du stock doit être renouvelé avec la nouvelle gamme. Les commandes d'équipements sont toujours passées l'année précédente.

Nika Kozamernik (NK), association cantonale bernoise de natation, demande des explications détaillées sur l'utilisation des CHF 10'000 budgétés pour le sport de masse, notamment au regard du déséquilibre par rapport au budget du sport de performance, qui s'élève à environ 2 millions de CHF. NK reconnaît certes qu'il s'agit d'une décision stratégique, mais fait remarquer que cette priorisation pourrait compliquer la recherche de sponsors. BH précise que les CHF 10'000 mentionnés sont principalement affectés au domaine des Masters. Le sport de masse est principalement géré au niveau de la fédération globale, où un poste dédié au sport de masse et à l'inclusion en assure le développement. En complément, BH souligne que sur les 2 millions de CHF alloués au sport de performance, environ CHF 800'000 sont reversés directement aux clubs via les fonds de la PR.

Elivio Novelle (EN), Vevey Natation, suggère de faire apparaître explicitement le sponsoring privé dans le budget comme un domaine de financement distinct, afin d'établir une distinction plus claire avec les fonds de Swiss Olympic.

BH explique que le plan comptable est défini de manière globale par le service financier de la fédération globale pour toutes les disciplines.

JK ajoute que les recettes de sponsoring sont déjà comptabilisées sur des comptes distincts tels que « Recettes publicitaires » ou « Dons/Donateurs ». Dans le tableau présenté aux délégué·e·s, tous les centres de coûts détaillés n'ont pas été mentionnés individuellement, uniquement pour des raisons de clarté. La séparation actuelle sert principalement à assurer la transparence entre les fonds fédéraux et les recettes provenant des sponsors.

Regula Späni (RS), coordinatrice médias pour la natation, partage son analyse de la situation difficile du sponsoring du point de vue des médias. Elle souligne que la faible présence médiatique de la natation et la rareté des retransmissions en direct (deux fois par an au maximum) réduisent l'attrait pour les sponsors. De plus, les règlements internationaux de World Aquatics limitent fortement les espaces publicitaires disponibles. Les exigences modernes en matière de sponsoring, telles que des événements supplémentaires ou l'accès aux données personnelles, ont déjà été rejetées par la fédération ou sont difficilement applicables. À cela s'ajoute le fait que le monde des affaires se montre actuellement généralement réticent à réaliser d'importants investissements en matière de sponsoring. La seule marge de manœuvre restante consiste actuellement à renforcer la production de contenus vidéo avec les athlètes par la délégation sur place. Dans ces contributions, publiées après les événements, les sponsors individuels et ceux de la fédération peuvent être présentés dans le respect des règles.

**Décision :** le budget 2025 pour la natation est adopté à l'unanimité et sans commentaires par l'AS, à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s.

#### 14. PROPOSITIONS ET AFFAIRES DONT LA COMPÉTENCE INCOMBE À L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

RI présente les cinq premières propositions de l'Assemblée sportive.

Il explique la hiérarchie réglementaire : au-dessus du règlement général des compétitions 3.1 se trouvent les dispositions générales, qui sont contraignantes pour l'ensemble de la fédération et définissent les exigences fondamentales pour la natation en tant que discipline sportive. Pour l'organisation des championnats, ce sont les règlements techniques respectifs qui font foi. RI souligne la nécessité urgente de clarifier et de simplifier ces documents afin de faciliter considérablement le travail des fonctionnaires bénévoles.

##### **Proposition 1 concernant le règlement 3.1 « Règlement des compétitions de natation » – Adaptation de l'article 7.1**

RI plaide d'emblée pour que les règlements des Championnats suisses d'été (CSE) et des Championnats suisses juniors (CSJ) soient séparés, de sorte qu'il y ait désormais 11 règlements de championnat. Jusqu'à présent, les deux règlements sont regroupés en un seul. Cela devrait permettre une meilleure vue d'ensemble.

LB fait part de ses réserves concernant les propositions 1 à 4. La problématique concerne les CSE et la suppression prévue de l'actuelle finale B. Il demande s'il est nécessaire d'avoir un règlement pour les CSJ si la proposition 1 est approuvée, et quelles seraient les conséquences d'un rejet de la proposition.

RI précise que la division du règlement en un règlement pour les CSJ et un pour les CSE n'est qu'une modification rédactionnelle et qu'aucun autre changement n'est apporté.

**Décision :** cette proposition est acceptée à l'unanimité.

##### **Proposition 2 concernant le règlement 3.1 « Règlement des compétitions de natation » – Adaptation de l'article 1.3**

RI explique le contexte de la proposition 2 : étant donné que des invitations erronées et des divergences avec le Splash Meet Manager ont récemment considérablement alourdi la charge de travail des officiels lors de la vérification, il convient de souligner l'importance de l'invitation en tant que document contraignant ayant valeur de règlement. Afin de garantir un déroulement équitable et conforme au règlement des compétitions, le règlement 3.1 (art. 1.3) doit être adapté. À l'avenir, l'annexe 1 définira les informations obligatoires, qui seront facilitées par un modèle disponible en ligne. Si les exigences minimales en matière de contenu sont obligatoires, la liberté de conception des organisateurs n'en est pas affectée.

**Décision :** cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### Proposition 3 concernant le règlement 3.13 « Championnat suisse de natation – été »

LB souligne la nécessité d'accroître la visibilité des juniors dans le système de la natation suisse. Il critique la répartition actuelle des championnats, estimant que le fait de limiter la finale principale aux participant·e·s âgé·e·s de 19 ans et plus constitue une erreur conceptuelle. Il cite comme exemple l'épreuve du 100 m brasse féminin, dans laquelle les huit nageuses les plus rapides appartenaient toutes à la catégorie junior. Dans un tel cas, le titre des Championnats suisses de natation d'été ne serait pas décerné aux athlètes effectivement les plus rapides de la catégorie Open.

RI fait remarquer qu'il s'agit, d'un point de vue organisationnel, de deux championnats distincts et que les juniors doivent décider dans quel format ils souhaitent concourir. Les championnats juniors pourraient être organisés comme une manifestation à part entière. Il confirme que, si la présente proposition était acceptée, les championnats suisses d'été seraient systématiquement axés sur la catégorie d'âge des 19 ans et plus.

Beat Wiedmer (BW), du Schwimmclub Fricktal, souligne que les juniors ont été retirés du programme des Championnats suisses Espoirs (CSE) et participent désormais aux Championnats suisses d'été. Il rappelle qu'il s'était déjà opposé à cette nouveauté au moment de la séparation. Si la visibilité des juniors est en principe positive, limiter les championnats suisses d'été à la catégorie d'âge des 19 ans et plus n'est guère souhaitable. Il justifie cela d'une part par la faible présence d'athlètes de haut niveau nationaux dans cette tranche d'âge et d'autre part par le risque d'une augmentation des taux d'abandon. Il plaide donc pour un retour des juniors dans les CSE.

RI objecte que, avant ce changement, les CSE étaient déjà surchargés en raison du nombre de participant·e·s juniors. Une nouvelle fusion ne serait réalisable qu'en imposant des limites nettement plus strictes dans la catégorie junior. De plus, les CSE sont déjà pleinement chargés aujourd'hui en raison de l'intégration de la catégorie Futura. Un retour à l'ancien modèle serait difficilement réalisable pour des raisons de ressources et devrait être réexaminé par la direction sportive Swimming.

BW reprend la parole et ajoute que le nouveau programme des championnats suisses d'été ne bénéficie guère du soutien des entraîneur·e·s. Il propose de conserver les finales A et B et de constituer le podium junior à partir de ces courses, tout en admettant qu'il n'existe probablement pas de solution idéale.

RI prend note de cette proposition, mais souligne à nouveau que les juniors font, par définition, partie des championnats junior et non des championnats suisses d'été.

LB prend la parole et plaide pour que les athlètes aient la liberté de choisir le championnat auquel ils souhaitent participer.

RI fait remarquer à ce sujet que cette proposition correspond à la situation actuelle.

Oliver Mitrovic (OM), du Schwimmclub Kreuzlingen, présente une nouvelle proposition concernant le calendrier des CSE. Il suggère de faire débiter les championnats dès le mardi, plutôt que le jeudi. Dans le même temps, il souligne toutefois que cela déplacerait le problème vers la disponibilité des piscines et des bénévoles.

RI confirme qu'une prolongation des championnats mettrait encore plus à rude épreuve les ressources déjà limitées en matière de réservation des piscines et de recherche de juges.

KN se demande si la durée effective des différentes épreuves a été évaluée. Il constate que les séries préliminaires des CSE se terminent actuellement tôt, ce qui entraîne de longues pauses de midi et laisse supposer qu'il existe des capacités inutilisées dans le calendrier. Il note en outre que la majorité des athlètes de haut niveau nationaux participent déjà à des compétitions internationales et que les championnats suisses d'été et championnats juniors actuels présentent déjà une faible densité de performances ; il plaide donc pour le maintien de l'ancien système.

Ladina Wirz (LW), du Schwimmclub Winterthur, attire l'attention sur le fait que de nombreux athlètes abandonnent le sport lorsqu'ils commencent un apprentissage professionnel. Elle demande donc un renforcement de la promotion des jeunes dès l'âge de 16 ans.

RI prend la parole en conclusion et propose que la direction sportive de la natation réexamine le programme au vu des nombreuses interventions. Ce faisant, la philosophie actuelle des championnats (sans finales juniors spécifiques, mais avec des finales A et B dans la catégorie Open et un maximum de deux participants étrangers par finale) doit être maintenue.

Katia Trolp (KT), du Schwimmclub Saint-Gall-Wittenbach, fait remarquer qu'une revalorisation de la catégorie juniors entraînerait inévitablement une révision et un éventuel assouplissement des limites pour les juniors lors des Championnats suisses d'été.

RI résume en indiquant que le contenu du règlement actuel des Championnats suisses d'été de natation sera maintenu. Il s'agit uniquement d'un transfert formel vers la nouvelle structure du règlement, conformément à la proposition 1 adoptée.

**Décision :** cette proposition a été rejetée à une large majorité.

#### **Proposition 4 concernant le règlement 3.15 « Championnat suisse de natation – Juniors »**

JU suggère de repenser en profondeur l'ensemble du processus d'organisation du championnat au vu des votes précédents. Il constate que la solution actuelle n'a satisfait aucune des parties.

RI prend acte de ce vote et assure que la direction sportive Swimming réexaminera l'organisation du programme. De plus, la terminologie utilisée dans les règlements sera révisée. Il conclut en remerciant les personnes présentes.

**Décision :** Cette proposition a été rejetée à une large majorité.

#### **Proposition 5 concernant le règlement de compétition 3.18 « Championnats suisses des clubs de natation – Relève » – Adaptation de l'article 4.2.2**

CP propose de limiter la participation aux Championnats suisses des clubs pour la relève à deux équipes au maximum par genre et par club.

**Décision :** cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

## Proposition 6 concernant le règlement 3.1 « Règlement des compétitions de natation » – adaptation de l'article 7.1

Karel Novy (KN) présente la proposition 6 et explique les motivations du Schwimmclub Uster (SCU) pour cette proposition : l'assouplissement de dernière minute des limites pour les championnats suisses d'été l'année dernière a mis en évidence la pertinence de ces prescriptions. Pour le SCU, cela a concrètement signifié que 55 athlètes au lieu de 35 étaient autorisé·e·s à prendre le départ. Cette différence de 20 nageurs et nageuses montre à quel point les limites sont déterminantes pour la date de fin de saison. KN fait remarquer que les petits clubs sont encore plus touchés par ces fluctuations en raison de leur effectif réduit, car c'est de cela que dépend la masse critique nécessaire au bon fonctionnement de la dynamique de groupe.

Dans le cadre de l'analyse de la traçabilité des limites, KN a examiné le règlement 3.1. Il constate qu'il manque une définition claire de l'objectif et de la finalité des championnats nationaux. Il souligne en conclusion que, à l'instar des processus professionnels dans la vie active, il faut d'abord définir un objectif clair avant de pouvoir prendre des mesures telles que la fixation de limites de manière judicieuse.

KN ajoute que les championnats nationaux devraient être ouverts à une base de membres aussi large que possible, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan organisationnel. Il justifie cela par quatre points essentiels :

1. Responsabilité envers les membres : les athlètes investissent chaque semaine beaucoup de temps, d'énergie et de passion. Tant les clubs que la fédération ont le devoir de reconnaître cet engagement en offrant des perspectives attrayantes. Les championnats nationaux doivent donc constituer un objectif accessible pour une large base.
2. Renforcement de la base comme fondement de la performance de haut niveau : une amélioration durable du niveau de la natation suisse ne passe pas uniquement par un durcissement des limites. Avec actuellement près de 6 000 licenciés, une réduction du nombre de participant·e·s entraînerait principalement une diminution du nombre de concurrent·e·s, mais pas automatiquement une amélioration de la qualité. L'amélioration des performances résulte plutôt de la diversité, d'une saine pression concurrentielle et de la motivation.
3. Promotion de l'engagement sportif à long terme : afin de contrer la tendance selon laquelle de nombreux athlètes quittent le sport à partir de 16 ans, il faudrait créer des incitations. Un nombre plus élevé de participant·e·s renforce la dynamique de groupe au sein des clubs et constitue à long terme un précieux « capital politique » pour la fédération.
4. Identification et utilisation des ressources : il ne s'agit pas d'organiser un événement de sport de masse, mais d'utiliser les capacités temporelles et spatiales existantes pour favoriser l'identification au sport. Ceux qui sont autorisé·e·s à participer aux championnats nationaux restent fidèles à la natation plus longtemps. De plus, KN a souligné qu'un nombre plus élevé de participations génère également des effets financiers positifs sous forme de recettes supplémentaires pour la fédération.

En conclusion, KN demande aux délégué·e·s d'approuver la proposition 6. Avant le vote, BH ajoute que la direction sportive soutenait également expressément la présente proposition.

**Décision :** cette proposition a été acceptée à une large majorité.

KN remercie l'assemblée pour l'adoption de la proposition.

## Proposition 7 concernant le règlement 3.1 « Règlement des compétitions de natation » – Adaptation de l'article 7.6

KN explique les raisons du retrait de la proposition 7 par le SCU. Après consultation de la direction sportive Swimming, il s'est avéré que la proposition initiale n'était pas conforme aux statuts, voire contraire à ceux-ci, raison pour laquelle son retrait a été décidé. En concertation avec la Direction sportive Swimming, il a toutefois été convenu que la Direction reprendrait officiellement l'objet principal de la proposition. Cela comprend la révision de la finalité des Championnats nationaux ainsi que la charge donnée aux comités techniques compétents d'élaborer de nouvelles limites pour les CSE et les Championnats suisses d'été. Cette refonte doit être finalisée d'ici le 30 novembre 2026. Le SCU aura ensuite la possibilité d'examiner le résultat. En cas de non-conformité, le club se réserve le droit de déposer, d'ici la fin de l'année, une nouvelle proposition pour l'assemblée sportive de 2027.

BH remercie KN pour sa collaboration et précise que la compétence pour définir le mécanisme de calcul incombait à la direction. Afin de garantir une expertise diversifiée, des propositions visant à déterminer les limites seront élaborées en collaboration avec tous les départements spécialisés, notamment le Conseil des entraîneurs de la fédération (VTR), le secteur compétitions, les régions, la formation, les juges, les Masters et le sport de haut niveau, qui pourront soumettre leurs propres contributions de manière autonome.

La décision finale sera prise à la majorité par la direction, sur la base des ajustements adoptés et de l'objectif du championnat. Ce faisant, les conditions-cadres en matière de temps, d'infrastructures et de finances doivent être respectées et une large acceptation parmi les clubs de natation doit être garantie. La communication des nouvelles limites aura lieu au plus tard le 30 novembre 2026. Afin de créer une base de données fiable, les limites pour le cycle olympique en cours resteront inchangées, avant qu'un examen complet de l'efficacité du mécanisme n'ait lieu en 2029.

**Décision :** la proposition ayant été retirée, le vote est annulé.

### Remarques concernant la VTR et les limites :

CS se dit surprise par la communication de la direction à l'égard de la VTR et par le manque de fonctionnalité supposé de cet organe qui y était évoqué. Elle demande des précisions sur ces déclarations et pose la question de la responsabilité de la garantie des processus opérationnels.

BH précise à ce sujet que le VTR était un organe autonome. La direction sportive Swimming a défini, en collaboration avec le VTR, des points clés spécifiques pour la future collaboration. Ceux-ci sont disponibles sur le site web depuis le dernier trimestre. Il a également précisé que la critique visant le VTR se référait au passé. La communication en question a été discutée au sein de la direction.

KT suggère, dans le cadre de la refonte du calcul des limites, d'introduire également des limites spécifiques pour les juniors en vue des Championnats suisses d'été.

**Proposition 8 concernant le règlement 3.5 « Brevet de juges de natation »**

Boris Chiavi (BC), responsable des juges à la Direction sportive Swimming, signale avant le vote une erreur dans le règlement publié. Selon ce règlement, la formation de juges régional, mentionnée parmi les compétences, relève de la compétence de la Direction sportive Swimming et non de celle de l'association régionale, comme cela est correctement indiqué dans la proposition 8.

II. DISPOSITIONS RELATIVES À LA FORMATION DES JUGES

6. COMPÉTENCES

[...]

Instance	Compétences
Comité régional des juges de natation en tant que responsable compétent de l'association régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des juges pool</li> <li>- Formation des chefs de jury</li> <li>- Formation des juges Data</li> <li>- <del>Formation des juge-arbitres régionaux</del></li> <li>- Formation des starters régionaux</li> <li>- Formation continue des juges (en chef) pool</li> <li>- Formation continue des juges Data</li> <li>- Recommandation de juge-arbitres régionaux</li> <li>- Nomination de starter régional</li> <li>- Recommandation de juge-arbitres nationaux</li> <li>- Recommandation de starters nationaux</li> </ul>
Département compétent de la direction sportive Swimming	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des juges (en chef) OWS</li> <li>- Formation de spécialistes Data</li> <li>- <del>Formation de juge-arbitres régionaux</del></li> <li>- Formation continue de juge-arbitres</li> <li>- Formation continue de spécialiste Data</li> <li>- Formation continue de juge-arbitres OWS</li> <li>- Nomination de juge-arbitres régionaux</li> <li>- Nomination de juge-arbitres nationaux</li> <li>- Nomination de starters nationaux</li> <li>- Nomination de juge-arbitres OWS</li> <li>- Recommandation pour AQUA Official Referee</li> <li>- Recommandation pour AQUA Official Starter</li> <li>- Recommandation pour AQUA Official OWS</li> <li>- Désignation et envoi en formation et formation continue externe (AQUA, EA, etc.)</li> </ul>
Direction sportive Swimming	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation de la candidature au poste AQUA Official Referee</li> <li>- Confirmation de la candidature au poste AQUA Official Starter</li> <li>- Confirmation de la candidature au poste AQUA Official OWS</li> </ul>

**Décision :** cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

## **15. DISTINCTIONS ET HONNEURS**

### **Hommages aux organisateurs des Championnats nationaux 2025/2026**

Les organisateurs présents sont mis à l'honneur et un cadeau est remis à leurs représentant·e·s.

Championnats 2025

- AARE, Championnats suisses en grand bassin
- SCU, Championnats des clubs LNA & LNB
- CNY, finale de la Coupe suisse des espoirs
- TURR, Championnat suisse du 5 km
- LA, Championnat suisse d'été
- BA, Championnat suisse espoirs
- SCR, Championnat suisse en Open Water
- CHUR, Championnat suisse Masters
- SCU, Championnat suisse en petit bassin
- LA, finale du championnat suisse des clubs, catégorie espoirs

## **16. ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2026/2027**

RI présente l'attribution des championnats 2026/2027. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site web de Swiss Aquatics : <https://www.swiss-aquatics.ch/leistungssport/swimming/nationale-meisterschaften/>

Il remercie tout le monde pour cette collaboration !

## **17. INFORMATIONS SUR L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 24 AVRIL 2027**

La prochaine assemblée sportive ordinaire aura lieu le 24 avril 2027 à la Maison du Sport à Ittigen.

## **18. DIVERS**

En raison de l'heure avancée, les présentations préparées sur le nouveau modèle de promotion de la fédération ainsi que sur le domaine de la communication n'ont pas pu être présentées comme prévu.

BH clôture l'assemblée et remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et leur collaboration engagée.

**FIN**